

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

8 juin 2010

Présents : Raymond GAGNE, Raphaël ALLIRAND, Agnès BADIOU, Paul CHANAL, Raymond CHENEVERT, Philippe GENTES, Jean GIBERT, Yoann PERBET et Marie POINTEAU.

Excusée : Stéphanie LAC

Absent : Yves GIRE

Secrétaire de séance : Marie POINTEAU

Début de séance 21 h

- **Signatures des Registres de Délibération**

Signature des registres des délibérations prises le 6 avril 2010.

- **Subventions versées**

Les subventions ont été votées au précédent Conseil. Mais, à la demande de la Trésorerie, elles doivent être détaillées :

- **450 € par enfant scolarisé en école** (1 au Monastier, 3 à ND à Laussonne, et 9 à l'école publique de Laussonne) ;
- **600 € pour le portage des repas :**

Les membres du Conseil, à l'unanimité, confirment la répartition de ces subventions.

- **subvention pour « le Fin Gras » :** un débat s'engage entre les membres du Conseil, certains font remarquer l'intérêt en termes d'image pour le territoire, d'autres signalent que d'autres productions agricoles pourraient également être aidées.

Les membres du Conseil, avec 6 voix pour et 2 abstentions, votent une subvention de 250 €.

- **Syndicat d'électrification « la Vialette »**

Une étude a été réalisée par le syndicat d'électrification afin d'augmenter la puissance pour les habitants de la Vialette et la Coste. Dans le même temps sera réalisé des travaux d'éclairage public pour la Vialette et la Coste.

Un avant projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz de la Haute Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 3421,61 € TTC.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 45% du montant HT et en demandant à la Commune une participation égale à 55% du montant HT, augmenté de la TVA soit 2134,21 €.

Cette participation serait revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'avant projet d »'éclairage public présenté par Monsieur le Maire,
- De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz de la Haute Loire, auquel la Commune est adhérente.
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 2134,21 € et d'autorises le maire à verser cette somme dans la casées du Syndicat Départemental.

- **La location d'un immeuble communal à usage touristique à l'Association des Amis de la Ferme des frères Perrel**

Textes applicables

- Code général des collectivités territoriales (art. L. 2121-29 et L. 2122-21);
- Décret n° 2005-1615 du 22 décembre 2005 instaurant un nouvel indice de révision des loyers;

Monsieur le Maire présente le cahier des charges pour la location de la Ferme des frères Perrel à l'Association des Amis de la Ferme des frères Perrel.

- L'immeuble loué est celui représenté en rouge sur le plan cadastral joint,
- Le bail est de 6 ans,
- Le loyer mensuel est de 500 € (révisable chaque année),
- L'utilisation des biens sera faite uniquement dans le cadre des activités de l'Association,
- Les autres éléments sont ceux classiques de tout bail (obligation du locataire : assurance, entretien ; état des lieux, résiliation, ...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, Raymond Gagne, à signer le contrat de location, annexé à la présente délibération, avec le preneur, Monsieur le Président de l'Association des Amis de la Ferme des frères Perrel.

- **Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat**

Afin de concrétiser la dynamique économique du projet de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat, les producteurs et artisans souhaitent disposer dès cet été d'un point de vente collectif.

Entre 5 et 10 artisans et producteurs sont prêts à démarrer très prochainement.

Le Maire propose que la Commune loue aux producteurs le *grangeou*, proche de la Ferme Perrel (pour un prix à la location de 30€ par mois).

Cette proposition reçoit l'avis favorable des membres du Conseil municipal.

- **Transport à la demande, Communauté de Communes**

Jusqu'à aujourd'hui, le transport à la demande était de la compétence de la Communauté de communes, ce que la Trésorerie remet en cause. Dans ces conditions, les communes qui ont mis en place ce type d'action doivent en reprendre seules la charge (ce qui était déjà le cas à Moudeyres).

Le Conseil vote à l'unanimité l'abandon de la compétence transport à la demande aux communes.

- **Virements de crédits**

Le Conseil vote à l'unanimité les modifications suivantes au budget 2010 :

40 000 € pour l'assemblée seront sur le compte 231330 et permettront de payer :

- les travaux de menuiserie et peinture extérieure dans les gîtes,
- le travail de Chanal à l'Assemblée,
- la peinture de volets dans tous les gîtes.

- **Questions diverses**

Electroménager dans les gîtes

Pour être conforme avec les exigences des Gîtes de France, il est nécessaire d'acheter quelques matériels électroménagers supplémentaires.

Le conseil municipal délibère favorablement et autorise Monsieur le Maire à acheter ce petit électroménager.

DGE route du Fraisse

12 342 € seront alloués à la Commune de Moudeyres dans le cadre des subventions DGE.

Lagune d'assainissement

Le Service d'Assistance technique à l'eau et à l'assainissement a envoyé son compte rendu sur l'état de l'assainissement sur la Commune : bon état général avec toutefois une réserve au niveau de la lagune dont les abords devraient être entretenus (coupés).

Fin de séance 22 h 15